



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 janvier 2020**

Décision n° **CP-2020-3656**

commune (s) : Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite

objet : Autoroutes A6/A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Requalification A6/A7 - Horizon 2020 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 2 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 14 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Geoffroy, Laurent (pouvoir à Mme Rabatel), Frih, M. Bernard.

Absents non excusés : MM. Crimier, Barral, Vesco.

Commission permanente du 13 janvier 2020**Décision n° CP-2020-3656**

commune (s) :	Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite
objet :	Autoroutes A6/A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Requalification A6/A7 - Horizon 2020 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Présentation du marché

Par délibération du Conseil n° 2017-2443 du 15 décembre 2017, la Métropole de Lyon a autorisé le lancement de l'appel d'offre ouvert pour la consultation du marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération "requalification A6/A7 - horizon 2020".

Ce marché a été notifié sous le numéro 2018-374 le 9 juillet 2018 au groupement INGEROP conseil et ingénierie/ARTELIA Ville et Transport/ILEX paysage urbanisme, pour un montant global provisoire de 1 884 221,32 € HT, soit 2 261 065,58 € TTC.

II - Présentation de l'avenant

L'objet de l'avenant, d'un montant de 330 415 € HT, soit 396 498,00 € TTC, est de compléter les missions du maître d'oeuvre en raison des évolutions et des adaptations du programme des travaux commandés par le maître d'ouvrage. Ces compléments de missions sont dus à :

- des évolutions programmatiques du projet (reprise des éléments d'avant-projet de la liaison cyclable, du parkings-relais (P+R) de La Garde à Limonest et des arrêts de bus du Lycée horticole à Dardilly, missions de maîtrise d'oeuvre passage de la liaison bus sous l'A450, missions complémentaires de maîtrise d'oeuvre sur les aménagements cyclables et le covoiturage, etc.),

- des aléas techniques survenus en cours d'études : renforcement structurel de la bande d'arrêt d'urgence pour supporter le trafic des transports en commun, dépollution/désamiantage de secteurs du quai Perrache, décalage des plannings de réalisation,

- une nécessité d'assurer des interfaces complémentaires avec des opérations connexes qui se réalisent dans le même planning (interface avec la mise en place des hauts mats de signalisation directionnelle, interface avec l'expérimentation IRT System'X, extension des missions de la conception construction tableaux électriques (CCTE)).

Cet avenant n° 1 d'un montant de 330 415 € HT, soit 396 498 € TTC porterait le montant total du marché à 2 214 636,32 € HT, soit 2 657 563,58 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 17,54 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 20 décembre 2019, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de requalification de l'axe A6/A7 - horizon 2020, n° 2018-374 conclu avec le groupement INGEROP conseil et ingénierie/ARTELIA Ville et transport/ILEX paysage urbanisme.

Cet avenant d'un montant de 330 415 €HT, soit 396 498 €TTC, porte le montant total du marché à 2 214 636,32 €HT, soit 2 657 563,58 €TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, entretien et aménagement de voirie, individualisée le 24 juin 2019 pour un montant de 38 700 000 €TTC pour le budget principal sur l'opération n° OP09O5366.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 23, pour un montant de 396 498 €TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2020.